
**Étiquetage des étoffes tissées de laine
superfine — Exigences de définition
de la codification Super S**

*Superfine woven wool fabric labelling — Requirements for Super S
code definition*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 18103:2015(F)

© ISO 2015

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences relatives au code d'étiquetage "Super S"	1
5 Méthode d'essai de détermination du diamètre moyen des fibres	2
5.1 Échantillonnage d'étoffe tissée	2
5.2 Préparation de l'éprouvette (brins de fibres)	3
5.3 Méthode d'essai.....	3
5.4 Données de fidélité.....	3
Annexe A (informative) Exemple d'informations d'étiquetage devant être données par les fournisseurs d'étoffes et de vêtements	4
Annexe B (informative) Données de fidélité	5
Bibliographie	10

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](#).

L'ISO 18103 a été élaboré par le Comité Européen de Normalisation (CEN) conjointement avec le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Introduction

La présente Norme internationale a été élaborée à partir d'un accord d'atelier du CEN, le CWA 16336, publié en septembre 2011^[3]. Celui-ci était lui-même fondé sur le Code de pratiques pour l'étiquetage des textiles de la Fédération Lainière Internationale (IWTO) «Quality Definitions Relating to «Super S»^[2] (Définitions qualitatives concernant la classe «Super S»).

Le classement «Super S» relatif à la finesse de la laine dans les étoffes tissées et les vêtements remonte au système traditionnel anglais de classement de la laine, utilisé par la profession à Bradford, en Angleterre. Ce système est érigé sur des bases que l'on peut décrire ainsi: pour être tissé, un fil doit être suffisamment régulier et résistant; pour cela, il doit contenir un nombre minimum donné de fibres en section transversale. Par conséquent, des fibres de laine grossières ne permettent d'obtenir que des fils grossiers, tandis que les fibres fines donnent des fils très fins. Ce critère constitue la base du classement de la finesse de la laine. Si une laine est classée, par exemple, en «Super 120's», cela signifie qu'une livre de laine permet de produire 120 écheveaux de fil mesurant chacun 560 yards. Avec une laine plus grossière, le fil sera plus épais et le nombre d'écheveaux moins important (80 par exemple); avec une laine encore plus fine, on aura au contraire un plus grand nombre d'écheveaux (150 par exemple). Au début de ce siècle, la Fédération Lainière Internationale (IWTO) a officiellement établi une codification précise des classes de finesse en fixant pour chacune d'elles une limite maximale du diamètre moyen des fibres, en microns.

Comme la laine est transformée, le diamètre de la fibre d'origine utilisée pour produire une étoffe tissée est susceptible de se modifier en raison d'une modification structurelle de la fibre et des effets éventuels des substances chimiques employées au cours de la transformation, etc. Par conséquent, le diamètre de fibre moyen de la fibre extraite de l'étoffe peut être différent du diamètre de fibre moyen de la fibre employée pour filer le fil utilisé dans l'étoffe.

Les tisseurs de laine fournissent à leurs clients des déclarations concernant la finesse et également, sur demande, une étiquette «Super S» à coudre à l'intérieur des vêtements réalisés à partir d'étoffe «Super S». Il s'agit d'un étiquetage volontaire, mais il convient qu'il corresponde au code de pratiques. La laine fine est très chère, mais elle permet de fabriquer des étoffes douces et légères, d'une grande portabilité et d'une grande élégance. Un classement erroné ou falsifié est un acte de concurrence déloyale envers les producteurs honnêtes et une pratique trompeuse et malhonnête vis-à-vis des consommateurs. Toute la chaîne de fabrication des textiles de laine, de la production de la laine à la confection des vêtements, tirera profit d'une compréhension et d'une application correctes du code «Super S». De plus, les détaillants et les consommateurs seront protégés de la fraude ou des malentendus nés de l'ignorance du système de classement.

NOTE 1 livre équivaut à 0,453 kg; 1 yard équivaut à 0,914 m.